



recrute son/sa directeur général/directrice générale, mandataire social(e)

Contexte

Le port de Caen-Ouistreham dispose de deux bassins de plaisance à Caen et Ouistreham. Des places pour la plaisance accessibles H24, et une cale de mise à l'eau, sont également proposées dans l'avant-port de Ouistreham. Cet ensemble constitue un port de plaisance de taille intermédiaire, d'environ 800 places.

Par ailleurs, le port de Caen-Ouistreham accueille de nombreuses activités nautiques (2 bases de nautiques, aviron, kayak, polo, clubs de voiles...) tout au long du canal de Caen à la mer, qu'il convient d'intégrer correctement avec les activités traditionnelles du commerce et de la pêche et de structurer dans leur développement.

Depuis le 1er janvier 2024, cette entité portuaire plaisance - nautisme fait l'objet d'une délégation de service public unique ; afin d'optimiser son exploitation et de mieux faire valoir ses atouts.

Ports de Normandie, le propriétaire du port, les villes de Caen et de Ouistreham-Riva Bella, et la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer ont constitué à cette fin une Société Publique Locale (SPL), délégataire.

Les ports de plaisance évoluent dans un environnement nouveau. Ils sont amenés à évoluer en profondeur, passant de gestionnaire d'infrastructure à producteur et catalyseur d'une offre de service aux plaisanciers pour conquérir les clients. C'est ce projet ambitieux et complexe que porte la SPL.

Le canal irrigant la ville, jusqu'en son cœur, la SPL a également comme mission de permettre le développement organisé d'activités urbaines commerciales sur le plan d'eau. Elle pourra également à moyen terme porter des missions d'aménagement afin de renforcer la synergie des équipements urbains, nautiques et touristiques.

Jusqu'au 31 décembre 2025, une partie de l'exploitation des ports de plaisance de Caen-Ouistreham a été confiée à un prestataire. La SPL reprend seule cette exploitation au 1er janvier 2026, avec intégration des quatre agents actuels du prestataire.

La SPL comprend par ailleurs un agent polyvalent en mesure de gérer notamment les contrats et AOT, la comptabilité mais également de participer aux animations des ports.

Le/la directeur général/directrice générale, mandataire social(e) aura quant à lui/elle une responsabilité globale sur la bonne marche de l'entreprise. Il/elle aura pour missions de définir la stratégie de la SPL en accord avec le conseil d'administration composé exclusivement d'élus des actionnaires publics et d'en assurer la mise en œuvre en définissant l'organisation et les objectifs à atteindre.

Du fait de la taille réduite de la société il/elle devra pouvoir s'adapter rapidement à toute évolution de la situation et être d'une grande polyvalence et prendre en charge la réalisation directe de certaines tâches.

1. ACTIVITES PRINCIPALES

Mise en œuvre de la stratégie

- Elaborer et mettre en œuvre, en lien avec le conseil d'administration et les actionnaires, la stratégie et le plan d'action permettant le développement du port de plaisance de Caen-Ouistreham, une dynamisation des pratiques nautiques et un développement des animations urbaines sur le port ;
- Adapter le cadre réglementaire, notamment d'exploitation, à la stratégie ;
- Animer les partenariats (acteurs du tourisme, yacht-clubs, autres ports ...) et les relations avec les acteurs, les communes portuaires et les autres collectivités locales impliquées ;
- Déployer la politique domaniale dans une logique de développement du CA ;
- Conduire la politique environnementale dans un objectif de labellisation ;
- Participer à la définition des projets d'investissements portés par la société, Ports de Normandie ou les collectivités membres de la SPL.

Pilotage opérationnel de l'entreprise

- Piloter, animer et coordonner le management opérationnel des équipes, dans un souci permanent d'adaptation des moyens de communication avec les collectivités membres de la SPL, de qualité de service aux clients et d'efficacité technico-commerciale ;
- Poursuivre la numérisation de la société, notamment pour moderniser le service clients ;
- Superviser et contrôler la gestion courante de l'exploitation des ports. Il/elle devra notamment être présent au minimum un jour les week-ends et intervenir en dehors des heures de présence en cas d'incident sur le port ;
- Construire les procédures et règlements à respecter par les personnels, prestataires partenaires et clients ;
- Assurer une veille économique, technique et réglementaire dans les domaines liés au secteur de la plaisance et du nautisme ;

Gestion commerciale

- Etablir les règles à respecter par les équipes du port pour une meilleure satisfaction des attentes de tous les clients professionnels ou particuliers ;
- Identifier les évolutions à apporter à l'offre existante sur les ports (société et externe) afin de mieux répondre aux attentes de sa clientèle ;
- Etablir la politique tarifaire ;

- Gérer les contrats des clients professionnels ou particuliers y compris les conventions d'occupation ;
- Organiser les animations permettant une dynamisation des pratiques nautiques.

Gestion administrative et financière

- Contrôler le bon respect des obligations liées au contrat de concession, aux statuts, au règlement intérieur et au pacte d'actionnaires ;
- Organiser les conseils d'administration, assemblées générales et comités techniques de la société ;
- Participer à la définition du budget et en garantir sa mise en œuvre dans le respect de la performance économique ;
- Assurer l'ensemble des obligations liées à la fonction d'employeur, négocier les éventuels accords d'entreprise ;
- Organiser les consultations à respecter pour les achats de la société ou les conventions d'occupations avec des tiers ;
- Elaborer les rapports annuels d'activités à fournir pour chaque contrat de concession.

Représentation externe

- Participer à la notoriété et au développement de l'image de la société (interviews, colloques, trophées, tables rondes, ...);
- Représenter la société auprès des fédérations et associations professionnelles et des pouvoirs publics ;
- Représenter la société auprès des clients, professionnels du nautisme et communes portuaires ;

2. PROFIL

Diplômes requis

- Formation de niveau Bac +5

Expérience

- Expérience d'encadrement et de gestion de projet ;
- Connaissance du secteur maritime et/ou du fonctionnement d'une délégation de service public et/ou de la gestion portuaire, acquises de par une formation et/ou une (des) expérience(s) professionnelle(s) réussie(s) ;
- Référence en matière de direction d'entreprises et de restructuration de service.

Compétences techniques

- Connaissance du marché, des acteurs et de ses évolutions dans les domaines suivants : nautisme, plaisance, tourisme ;
- Maîtrise de l'Anglais courant ;
- Maîtrise des outils informatiques (bureautique et logiciels métiers).

Aptitudes professionnelles

- Forte capacité de travail ;
- Leadership et aisance relationnelle ;
- Autonomie et sens des responsabilités ;
- Polyvalence et capacité d'adaptation ;
- Appétences pour la gestion/coordination de projet ;
- Force de proposition et capacité à rendre compte ;
- Sens de la négociation.

3. RÉMUNÉRATION

Statut

- Mandat social ;
- Poste basé administrativement à Ouistreham ;
- Temps plein.

Salaire

- Rémunération selon profil et expérience.

Contact et informations

contact@portsdenormandie.fr

Date limite pour postuler : 1^{er} juillet 2026